



§Résolution du personnel des services publics et parapublics vaudois réuni en assemblée générale le 25 novembre 2025.

Coupes budgétaires : appel à la poursuite de la mobilisation et de la grève !

Le personnel des services publics et parapublics vaudois s'est à nouveau réuni en assemblée générale ce mardi 25 novembre 2025. Le personnel des services publics et parapublics constate qu'à ce jour le Conseil d'Etat reste sourd à la demande des employé·es des services publics et parapublics – pourtant clairement exprimées par l'ampleur de la mobilisation en cours – d'ouverture de négociations.

Il appelle à poursuivre la mobilisation pour l'ouverture de négociations avec le Conseil d'État en vue de faire aboutir les revendications exprimées dans la résolution votée par l'AG du 30 octobre. Elle appelle donc toutes les personnes salariées des services publics et parapublics :

- À s'organiser sur les lieux de travail ;
- À se réunir en Assemblée générale partout où c'est possible pour voter la grève et la participation aux actions ;
- À faire grève partout où c'est possible lors de la journée de grève et d'action du 26 novembre 2025.
- À participer aux actions des mardi 2 et mercredi 3 décembre dès 16h30 devant le Grand Conseil, au besoin en posant des heures de grève pour rejoindre ces actions.
- À faire grève partout où c'est possible lors de la journée de grève et d'action du jeudi 4 décembre 2025.
- À participer à une Assemblée générale des employé·es des services publics et parapublics le jeudi 4 décembre à 18h30 (lieu à définir) ;
- A évaluer les possibilités d'une grève reconductible sur les lieux de travail, position à amener lors de l'Assemblée générale du 4 décembre 2025.

L'AG donne mandat aux syndicats et organisations du personnel FSF, SUD et SSP :

- D'organiser, coordonner et soutenir la poursuite de la lutte.
- D'organiser la consultation pour évaluer les possibilités et permettre la grève reconductible.
- De n'entrer en négociation avec le Conseil d'Etat que si ce dernier fixe une rencontre avec un engagement et des garanties quant au retrait de ses mesures d'économie.